Nom de la compétition : La Double Sol Dates complètes : du 14, 15, 16, 17 mai 2015 Lieu : Baie du Pouliguen, La Baule et ses abords

Autorité Organisatrice : CNBPP

# A - AVIS DE COURSE



#### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, (RCV)
- **1.2.** Les règlements fédéraux,
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- 1.4 La réglementation des Affaires Maritimes division 240 relative à l'armement des navires de plaisance, navigation à plus de six miles d'un abri.
- 1.5 La Réglementation Spéciale Offshore 2014-2015 de l-ISAF catégorie 3 plus radeau de sauvetage.
- **1.6** Les règles HN France Osiris 2015
- 1.7 Les règles IRC 2015

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

# 3.1. La régate est ouverte à tous les voiliers monocoques:

- En règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B et C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation.
- Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière.
- selon Formule HN France Osiris (H109&108-Classe D, E, F, G, R3, R4-Gr17 à 33).
- selon la gauge IRC (Coefficient. IRC TCC 0,950 à 1,050).
- l'épreuve est ouverte à la navigation en Solitaire, en Double.
- Le certificat de jauge valide 2015 devra obligatoirement être joint à l'inscription.
- **3.2.** Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 50.
- 3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne jusqu'au 12 mai.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile 2015 portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge valide 2015.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

## 4. DROIT A PAYER

Les droits requis sont de 120€ par bateau

## 5. PROGRAMME

## 5.1. Parcours de 250 milles

- **jeudi 14 mai de 10h à 20h :** au PC course du Port de Pornichet Confirmation des inscriptions, avec remise des Instructions de Course, Annexe et Avenants puis Jauge et contrôles
- Vendredi 15 mai de 8h à 10h : confirmation des inscriptions
- Vendredi 15 mai 10h : Briefing
- Vendredi 15 mai 12h : à disposition du Comité en Baie
- **5.2 Dimanche 17 mai à 16h** : Proclamation des résultats

## 6. JAUGE

Pour des opérations préalables de jauge prendre contact avec Maurice Viaud avant le 1<sup>er</sup> mai. Email : maurice.viaud@free.fr Tél : 02 40 94 66 03 & 06 61 98 66 03

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la confirmation des inscriptions les 14 et 15 mai 2015.

## 8. LE PARCOURS

Parcours d'environ 250 milles (donné en annexe à titre indicatif) pour les flottes double et solitaire. Possibilité de réduction suivant conditions météorologiques à 175 milles.

Annexe: Parcours joints à titre indicatif.

## 9. SYSTEME DE PENALITE

- **9.1** La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9.2 Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.



La Couble tème temps ser tempo l

#### 10. CLASSEMENT

- 10.1 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sar
- 10.2 Pour une flotte de 5 bateaux similaires ou plus, un sous classement sera fait

#### 11. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port de Pornichet : Capitainerie 02 40 61 03 20 ou canal 9 VHF

#### 12. COMMUNICATION RADIO

Les communications radio sont autorisées dans la limite ou elles peuvent être recevables par tous les bateaux. En cas d'urgence, l'utilisation du téléphone portable entre l'organisation et les bateaux est autorisée et même fortement recommandée.

# 13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

# 14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

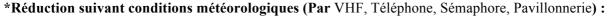
## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : le C.N.B.P.P. club organisateur, responsable technique et sportif de l'épreuve.



# Parcours d'environ 250 milles

- Départ en baie du Pouliguen- La Baule- Pornichet.
- Bouée de Pornichet à laisser à Bâbord.
- La passe des Guérandaises
- Le Four et la BONEN du Four à laisser à Bâbord.
- Les Cardinaux, le Chariot, le Pot de Fer à laisser à Tribord.
- Belle-Ile à laisser à **Bâbord.**
- La Jument de Glénan à contourner et à laisser à Bâbord.
- Belle-Ile à laisser à Tribord.
- Le pot de Fer, le Chariot, les Cardinaux à laisser à Bâbord.
- La BONEN du Four et le Four à laisser à Tribord.
- Bouée des Guérandaises à contourner à moins de 50m et à laisser à **tribord.**\*
- Nord-Ouest Banche à laisser à **Bâbord.**
- Ouest Banche à laisser à Bâbord.
- SN1 à laisser à bâbord.
- La Sablaire (devant Port-Joinville) à contourner et à laisser à **Bâbord.**
- Les Bœufs et ses dangers à laisser à Tribord.
- Arrivée entre les bouées entrée de baie de La Baule « Les Guérandaises et Pontchâteau »



- Réduction possible au passage de la bouée Les Guérandaises et l'alignement de la bouée de Pontchâteau. (Venant du Four)

